

Règlement Roll'ATHLON 100 - 2025

1. Engagement

Toutes les distances du Roll'ATHLON 100 sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, nés en 2008 ou avant (17 ans dans l'année, Catégorie JUNIOR A).

Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Tous les licenciés devront présenter une licence ou une photocopie de licence au plus tard lors du retrait des dossards.

Tous les non-licenciés devront présenter le jour du retrait des dossards une pièce d'identité pour vérification de l'âge, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence sportive d'une autre fédération sportive en cours de validité comprenant un certificat médical, quelle que soit leur nationalité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique.

Une autorisation parentale sera à joindre pour toutes les inscriptions des moins de 18 ans.

2. Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire :

- Par internet jusqu'au samedi 7 juin 2025 minuit (paiement carte bancaire via le site sécurisé Sport-up).
- Par courrier jusqu'au lundi 2 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi). Les inscriptions sont individuelles et doivent être rédigées sur le bulletin officiel (téléchargeable sur le site de l'organisation, onglet inscription). Tout bulletin d'inscription incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé. Les inscriptions papiers non signées ne seront pas validées.
- Sur place, le samedi 14 juin 2025 de 16h00 à 22h00 et le dimanche 15 juin 2025 de 5h à 6h30 au Village Roll'ATHLON 100, chemin de la Fontaine 74910 Seyssel.

Les montants d'inscription sont fixés ainsi :



15 juin
2025



Epreuve	Jusqu'au 27 avril	Du 28 avril au 7 juin	Sur place
Roll'Athlon 100 Roller (épreuve chronométrée, Coupe de France 2023)	49 €	59 €	70 €
Randonnée Roller 55-78-100-103km (épreuve non-chronométrée)	34 €		40 €
Randonnée Roller avec départ décalé au km8	36 €		Indisponible
Extras	Jusqu'au 8 juin	Sur place	
Hébergement MFR + pasta party+ petit déjeuner	50 €		Indisponible
Hébergement Gymnase + pasta party + petit déjeuner	30 €		Indisponible
Pasta party	14 €		Indisponible
Petit-déjeuner	6 €		Indisponible
Parrainage d'un bénévole (contacter l'organisation)	-15 €		Indisponible

Indisponible = Pour des raisons logistiques et d'organisation aucune inscription sur place n'est possible.

Pour les inscriptions sur place, un supplément de 5€ sera demandé à tous les patineurs non-licenciés Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaitent participer à l'épreuve Roll'Athlon 100 Roller (montant de location de la puce de chronométrage). Ce montant est offert pour tous en cas d'inscription anticipée.

Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas au départ, le droit d'inscription ne sera pas remboursé. Dans le cas d'une **demande d'annulation d'inscription** en amont de l'évènement (avec justificatif pour les blessures et maladies), l'organisation se réserve le droit de ne pas en rembourser l'intégralité du montant (couverture des frais fixes engagés, repas, logement, etc.). Les modalités de remboursement s'établissent comme suit :

- Remboursement intégral des frais d'inscription aux épreuves et d'hébergement si la demande est faite un mois avant l'évènement (avant le 15 mai minuit)
- Jusqu'à 15 jours avant la manifestation, remboursement des frais d'inscription aux épreuves et frais d'hébergement moins 5 euros de frais administratifs pour les inscriptions ainsi que 5€ pour l'hébergement le cas échéant (avant le 31 mai minuit)
- Dans les 15 derniers jours : remboursement de l'inscription aux épreuves sur présentation d'un certificat médical uniquement moins 5€ pour frais administratifs. Les frais d'hébergement (réservation MFR, gymnase, repas) ne seront pas remboursés.

Dans le cas où le comité d'organisation se verrait dans l'obligation d'annuler l'épreuve, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera automatiquement effectué.

Les inscriptions et retraits des dossards seront clos à 6h30 le dimanche 15 juin 2025.

Le nombre de participants total maximal aux épreuves du Roll'ATHLON 100 est de 800. Pour des raisons de sécurité et de qualité d'accueil, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants pour chaque épreuve.

Chaque concurrent devra avoir pris connaissance du présent règlement affiché sur le lieu de départ et le village Roller. Ce règlement est également disponible sur notre site Internet (www.rollathlon100.com). Ce présent règlement complète celui de la Coupe France de Marathon.

Les règlements par chèque sont à joindre par courrier à l'ordre de « Haut Rhône N'Rollers ». Le paiement par chèques vacances ANCV et les Coupons Sport sont acceptés (à joindre avec le bulletin d'inscription courrier).

Conditions Sanitaires et remboursement :

- En cas d'annulation de l'évènement par l'administration pour des raisons sanitaires, un remboursement sera fait aux participants inscrits. Celui-ci pourra être partiel, en particulier si l'annulation intervient moins de 10 jours avant l'évènement.
- Si un participant inscrit ne peut/veut pas produire les éventuels justificatifs nécessaires (selon protocole en vigueur le jour de l'évènement), l'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser, ou moduler le remboursement du participant.

CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Les concurrents cèdent leur **droit d'image** à l'association Haut Rhône N'Rollers sauf refus notifié par écrit à l'organisateur.

3. Port des protections

Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque. Toute personne ne portant pas de casque au départ de la course ou le retirant pendant la course sera automatiquement disqualifiée. Le port des autres protections (genouillères, coudières et protège-poignets) est vivement conseillé.

4. Secouristes

Un poste de secours est mis en place dans le Village Roll'ATHLON 100 de Seyssel (74). Deux équipes d'ambulanciers suivent les participants sous la responsabilité d'un médecin référent.

5. Sécurité

La sécurité du parcours est assurée par le commissaire de course, le responsable des signaleurs, les signaleurs fixes, mobiles, des voitures ouvreuses, des véhicules balai et une escouade motorisée.

La course se déroulant majoritairement sur route ouverte à la circulation, roulez sur votre droite, respectez les consignes, soyez vigilants et courtois envers les automobilistes et autres usagers de la route. Tout participant ne respectant pas le présent règlement se verra mettre hors course immédiatement.

Le parcours vallonné exige la maîtrise du freinage.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.

SECURITE ET RESPECT DES CONSIGNES

Tous les membres de l'organisation ainsi que les signaleurs portant un gilet jaune marqué « Roll'Athlon100 » sont habilités à signaler aux membres du jury tout participant « 103km Roller Course » qui ne respectera pas :

- Le code de la route,
- Les consignes de sécurité données par les signaleurs
- Les panneaux et indications spécifiques « Roll'Athlon100 » signalant les points dangereux.
- Les zones de délestage de déchets.

Le non-respect de ces préconisations de sécurité et de respect de la nature mettant en danger tant les patineurs que l'avenir de l'organisation de cette manifestation sportive, pourra entraîner une **disqualification** de l'épreuve pour les patineurs fautifs.

Dans le cas d'un randonneur, les signaleurs signifieront **l'arrêt immédiat** au patineur. Ce dernier sera ramassé par la voiture balai.

6. Parcours

Le temps limite du parcours de 103km est fixé à 6h00. Afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, trois « horaires de passage maximum » seront installés sur le parcours

- Chindrieux, km 15 : 8h30 (15km/h)
- Plage de Mûrs, arrivée Rando55, km 55 : 10h40 (17km/h)
- Lac de Bart, km78 : 11h50 (18km/h)

Ces délais concernent TOUTES les catégories, distances et pratiques. Les coureurs hors-délai seront ramenés par l'organisation via des navettes sur Seyssel (74) après le passage du dernier concurrent au point concerné.

Des convois type « randonnée » pourront être mis en place notamment entre le km22 (Chanaz) et km39 (La Balme), puis entre le km55 (Murs-Gellinieux) et le km68 (Virignin) et enfin entre le km78 (Lac de Bart) et l'arrivée

Ces convois sont là pour une meilleure sécurité des patineurs lors de leur évolution sur les secteurs routiers correspondants.

Une « voiture balai » suivra le dernier participant afin d'assurer le rapatriement des éventuels abandons vers les points de ramassage de la navette. La « voiture balai » ne sera pas disponible sur les portions de piste cyclable de la Via Rhôna mais l'encadrement sera assuré par un vélo balai.

Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

Aucun véhicule à moteur « suiveur » n'est autorisé dans le cortège (sauf si derrière la « voiture balai »).

La présence de vélos suiveurs n'est pas autorisée. Les cyclistes non identifiés et enregistrés comme signaleurs officiels ne pourront circuler que derrière les signaleurs Roll'Athlon100.

Des ravitaillements seront mis en place sur le parcours. Leur nombre et leur emplacement sont disponibles sur le site internet du Roll'Athlon 100. Des zones de délestage des déchets seront installées et indiquées de façon régulière. Jeter des déchets hors de ces points est interdit et est sanctionné par une mise hors course immédiate.

IMPORTANT : en fonction des circonstances météo, de parcours et des inscrits sur les différents formats d'épreuve, l'organisateur se réserve le droit de modifier les barrières horaires et les ravitaillement notamment pour de meilleures conditions de sécurité.

7. Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile, protection juridique et dommage corporel » pour tous les concurrents en règle durant les inscriptions. Un exemplaire du contrat sera consultable et affiché sur place. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement pour les risques « Responsabilité Individuelle Accident » ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller Sports, soit par un autre biais couvrant l'activité.

8. Réserves

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et tout point du règlement en fonction des circonstances et contraintes extérieures ou organisationnelles.

9. Réglementation générale des Courses (Roll'athlon 100)

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller Sports assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la Coupe de France de Marathon.

Pour les épreuves adultes (chronométrée ou non) la constitution des pelotons est libre : les pelotons mixtes hommes-dames, avec des catégories différentes, des épreuves différentes (chrono/rando) sont autorisés.

NB : les Junior B ne sont pas autorisés sur le Roll'athlon 100. Ils ne pourront donc pas marquer de point ni individuellement ni pour leur équipe dans le cadre de la Coupe de France des Marathons Roller.

10. Réglementation spécifique Roll'athlon 100 roller

La course est ouverte aux licenciés et non-licenciés nés en 2008 ou avant. Les coureurs âgés de moins de 18 ans le jour de l'évènement devront produire une autorisation parentale.

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre une puce électronique permettant d'établir lors de la course son classement. Un chèque de caution sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs. Montant de la caution 60€, par chèque à l'ordre de la Ligue AURA ou espèces. Pour les inscriptions sur place, un supplément de 5€ sera demandé aux licenciés hors Auvergne-Rhône-Alpes et non-licenciés qui souhaitent participer à l'épreuve Roll'athlon 100 roller (montant de location de la puce de chronométrage).

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre deux dossards, ceux-ci devront être obligatoirement visibles tout au long de l'épreuve. Chaque concurrent devra **se munir d'épingles à nourrice** pour ses deux dossards.

Dès l'arrivée des trois premiers hommes et femmes scratch, un podium photo/fleurs sera réalisé à proximité de l'arrivée. La présence des concurrents concernés est obligatoire.

Le classement scratch et les catégories Junior A, Vétérans 1, 2, 3 et 4 seront récompensés (homme et femme) lors de la remise des prix officielle. Un prize-money d'au moins 2000€ sera réparti équitablement sur le classement scratch homme et femme.

Les récompenses « scratch » concernent les 10 premiers Hommes et Femmes indépendamment de leur Catégorie. Pour les catégories JUNA, V1 (U40), V2 (U50), V3(U60), V4 (O60), l'organisateur se réserve le droit de ne récompenser que le premier de chaque catégorie.

Épreuve comptant pour la FINALE de la Coupe de France de Marathon Roller 2025.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés (attente des résultats des contrôles antidopage).

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

Des « Sprints Intermédiaires » et des « Meilleurs Grimpeurs » pourront être mis en place pour la tête de course. Lieux et km disponibles sur le site Internet du Roll'athlon 100.

Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.

L'offre pour le parrainage d'un bénévole est valable et limitée pour les 25 premières propositions reçues. Le montant de la remise sur l'inscription est de 15€ jusqu'au 7/05/25. Pour bénéficier de la réduction bénévole, merci de contacter l'organisation. Un remboursement sera fait lors de la récupération du dossard.

11. Réglementation spécifique Randonnée Sportive

La randonnée sportive est ouverte aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, nés en 2008 ou avant.

Les patineurs n'ayant pas 18 ans révolus le jour de l'évènement devront produire une autorisation parentale.

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre un dossard, celui-ci devra être obligatoirement visible tout au long de l'épreuve (se munir d'épingles à nourrice pour son dossard).

Les Randonnées Sportives ne délivrent ni classement, ni temps chronométré.

Les temps de passage et barrières horaires sont identiques aux épreuves chronométrées (voir §6)

Les participants à la randonnée sportive pourront, au choix s'arrêter sur les points stop suivants :

- Barrage de Champagneux (km53) ou Plage de Murs (km55)
- Sortie Via Rhôna au niveau du Restaurant du Lac de Bart (km78)
- Arrivée Grimpeur Rhémoz (km100)

Les participants inscrits sur la randonnée avec départ décalé seront soumis aux mêmes règles (barrières horaires, points stop). Le départ Randonnée au niveau du km8 sera donné par un membre l'organisation après le passage des premiers pelotons de patineurs.